

# Expérimentation du 80 km/h sur les réseaux secondaires de quelques départements : L'Automobile Club Association demande un audit indépendant

Manuel Valls a annoncé ce matin qu'il souhaitait expérimenter une baisse des limitations de vitesse à 80 km/h sur les réseaux secondaires de quelques départements.

L'Automobile Club Association (ACA), principale organisation de défense des automobilistes, qui prône « La Juste Vitesse » depuis novembre dernier à travers des opérations spécifiques et un site dédié [www.moiJV.com](http://www.moiJV.com), réclame la mise en place d'un audit et souhaite que toute expérimentation se fasse dans le cadre de la juste vitesse, à savoir :

- « **NON** à un abaissement systématique des vitesses autorisées ! »
- « **OUI** à des limitations de vitesse cohérentes avec le réseau routier, son tracé et son état ! »

« Il faut adapter les limitations de vitesse en fonction des infrastructures. Pour assurer une limitation de vitesse cohérente, nous estimons que chaque axe concerné devra être audité en utilisant le programme EuroRAP mené par les Automobile et Touring clubs européens. » déclare **Didier Bollecker, président de l'ACA**.

A l'image du programme EuroNCAP (tests des véhicules), le programme EuroRAP vise à attribuer des notations aux routes européennes en fonction de leur dangerosité, et fournit ainsi aux aménageurs de routes des informations de références vitales en termes de sécurité, et permet de sensibiliser le public aux risques de décès et de blessures graves.

## **EuroRAP : Une méthodologie qui a déjà fait ses preuves en Europe**

Mis en place entre 2003 et 2007 en Grande-Bretagne, Irlande, Belgique, Pays-Bas, Suisse, Espagne, Italie, Suède, le programme EuroRAP se poursuit depuis 2007 en Pologne, Slovaquie, Hongrie, Bulgarie, Croatie.

Il propose deux méthodes d'évaluation des risques :

- L'indice de protection des routes (Star Rating) : Un protocole qui permet l'attribution de 1 à 5 étoiles à certaines routes. Ces étoiles sont attribuées en évaluant, d'après leurs caractéristiques techniques, la manière dont elles protègent leurs usagers des risques de décès et de blessures graves. Les données nécessaires sont collectées lors d'inspections "in situ" dans des véhicules spécialement équipés qui enregistrent en roulant des images vidéo. A partir de ces informations, les inspecteurs évaluent les principaux risques de chaque route. Une fois, cette démarche effectuée, les résultats peuvent être présentés aux autorités gestionnaires de la voirie pour obtenir leur sentiment à ce sujet.

- La cartographie du niveau de risque (Risk Mapping).

Sur la base des données relatives aux accidents réels et aux flux de circulation communiquées par les

autorités gestionnaires des réseaux, les cartes de niveau de risque indiquent les résultats obtenus sur une route donnée en terme de sécurité, en mesurant et évaluant très précisément le risque de décès ou de blessure grave auquel se trouvent confrontés ses usagers.